

Dépenses différentes selon les cantons

Les dépenses consacrées à la formation sont un sujet d'actualité, notamment en ces temps où la situation financière des cantons est tendue. Le *Rapport sur l'éducation en Suisse 2018*, comme les éditions précédentes, examine donc en détail la gestion des ressources monétaires (coûts d'éducation) et l'influence de divers facteurs d'*input* réels appliqués (par ex., taille des classes ou taux d'encadrement) sur les coûts d'éducation. Le présent rapport contient désormais des calculs pour tenter d'expliquer les grandes différences qui existent entre les cantons au niveau des dépenses par élève à l'école obligatoire.

Ramona Meier, Centre Suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE)

Le niveau général des salaires est décisif

Analyser les différences au niveau des dépenses publiques pour la formation entre les divers cantons revient en premier lieu à être confronté au problème que les cantons ne calculent pas leurs dépenses selon un modèle (de comptabilité analytique) uniforme et qu'une part non quantifiable des différences est ainsi due à des méthodes de calcul différentes. L'incertitude de cette comparaison est quelque peu atténuée si l'on considère uniquement la part des dépenses de formation relevant de la catégorie «rémunération du personnel». Même pour ces dépenses, il y a encore de grandes différences entre les cantons. Par élève, les dépenses annuelles varient entre le canton ayant les charges les plus élevées et celui avec les charges les plus basses de près de 9000 francs (1re et 2e années scolaires du degré primaire), respectivement de 7000 francs (3e à 8e années du degré primaire).

En ce qui concerne les dépenses publiques pour la formation en rapport avec la rémunération du personnel, une grande partie des différences intercantionales est due aux différences de salaire des enseignants. Ces différences disparaîtraient en conséquence si les mêmes salaires étaient versés aux enseignants dans tous les cantons. Cela ne sera guère possible, car la politique éducative au niveau cantonal doit tenir compte du fait que les enseignants dans les cantons affichant un niveau de salaire général plus élevé doivent toucher un salaire lui aussi plus élevé. Pour déterminer le pourcentage de différence entre les cantons dû au niveau des salaires différents, on a calculé le pourcentage des différences intercantionales en matière de dépenses pour la formation qui peut s'expliquer par le niveau de salaire cantonal différent pour les employés avec un titre du degré tertiaire. Si tous les cantons avaient le même niveau salarial pour les personnes diplômées du tertiaire,

les écarts entre le canton avec les dépenses affectées à la rémunération les plus élevées et celui avec les dépenses affectées à la rémunération les plus basses diminueraient de 13% en première et deuxième années du degré primaire, et de près de 35% de la troisième à la huitième année. Le niveau de salaire général des cantons n'explique donc pas toutes les différences intercantionales. Cela ne vient pas uniquement du fait que les cantons se distinguent encore les uns les autres au niveau du rapport choisi entre salaire des enseignants et niveau de salaire général, mais surtout du fait que le nombre des enseignants engagés par élève varie fortement d'un canton à un autre.

Digression: importance de la taille des classes et du temps d'enseignement

La taille des classes et le temps d'enseignement relatif sont les deux facteurs qui influencent le nombre d'enseignants nécessaires par élève. Une comparaison de l'influence de ces deux facteurs sur les dépenses pour la formation avec celle des salaires des enseignants révèle que ces deux facteurs ont ensemble à peu près la même influence sur les différences intercantionales en matière de frais de personnel que les salaires des enseignants. Si tous les cantons avaient en moyenne la même taille de classe et le même temps d'enseignement relatif, les différences pourraient être réduites de près de la moitié.

¹ Le temps d'enseignement relatif est calculé à partir du rapport entre les degrés d'occupation du corps enseignant et les élèves. Si un enseignant donne davantage de leçons par semaine que le nombre de leçons suivies par les élèves, il faut diminuer les effectifs du personnel enseignant nécessaire et inversement.